



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 6226SGTR11

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00

Objet de la consultation

**Accord cadre de
Accord cadre de prestations services traiteurs à la
demande pour évènements - CCI Réunion 2026-29**

La procédure de consultation utilisée
Procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

09/07/2026 à 12 heures locale - Ile de la Réunion



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**



Article 1 premier - Objet de la consultation

Le présent accord cadre concerne les prestations de service traiteurs à la demande pour les besoins de la CCI Réunion lors d'évènements et ce durant trois années.

Ce marché concerne la fourniture de services de restauration sur la base des propositions des candidats et des dispositions contractuelles conclues avec la CCI Réunion pour une livraison à l'endroit précisé au paragraphe lieux de livraison et ce pour des occasions diverses.

Il comprend entre autres la mise en place des tables, du service de l'installation les boissons chaudes et froides, le mobilier, le linge, les décorations, le personnel.

Il consiste principalement dans les actions suivantes :

- La préparation,
- La fourniture,
- La livraison et le service de repas,
- Les collations, boissons et éléments associés nécessaires à la tenue des événements L'organisés par la CCI Réunion, incluant la mise en place,
- Le dressage,
- Le service en salle et le débarrassage et nettoyage de l'espace mis à disposition.

Cet accord cadre de **type multi attributaire** se déroulera en deux (2) phases.

La notification des commandes auprès des candidats donnera lieu à des marchés dits subséquents.

L'estimation totale du marché est de : **140 000€ ht/3ans tous lots, tous titulaires compris**

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Les lieux seront différents ils seront indiqués ultérieurement lors de la phase 2 de ce marché.

1-2. Caractéristiques principales du marché :

Cet accord cadre est composé de quatre (4) lot unique est régi par le présent règlement de consultation se déroulera **en deux (2) phases**.

Désignation des différentes phases

Phase A : Pré sélection des candidats maximum 3

Phase B : Mise en concurrence lors des besoins, sélection des propositions

- Le marché est de type accord cadre pour la fourniture de prestations de services traiteurs pour diverses manifestations de la CCI Réunion.



- Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins durant les trois ans.
- Ce marché comporte à titre indicatif à minima deux manifestations par an pour les besoins de la CCI Réunion.

Suivi de la prestation

Les marchés subséquents (phase B) au présent accord-cadre seront suivis par les personnes référentes désignés à la notification du marché.

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Accord cadre passé sur le fondement d'une procédure adaptée avec minimum en application des articles : R2113-1 à 3 ; R2123-1 ; R.2162-1 à 4 ; R2162-7 à 12 et R2162-13 et 14, R2123-5 du code de la commande publique.

Le minimum porte sur deux commandes par an, tous titulaires compris.

2-2 Type de marché

Accord cadre de fournitures courantes et de service

Les références aux nomenclatures européennes (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Objet principal : 55520000-8

Référence nomenclature NUTS (Nomenclature des unités Territoriales statistiques) : FR94

Financement de la prestation

Les marchés subséquents de l'accord-cadre seront financés sur les fonds propres de la CCI REUNION ainsi que sur diverses subventions en fonction des manifestations.

3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement : oui

- Lot 1 : Buffet (décliné en trois formules)
- Lot 2 : Banquet (décliné en trois formules)
- Lot 3 : Service prestation de restauration légère
- Lot 4 : Service repas à emporter et à livrer pour évènements

Variantes : Oui Ouverte pour le choix des mets

Options : Non



3-1-2 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Les prestations faisant l'objet du marché seront exécutées sur une durée d'un an renouvelable deux fois et sans excéder **36 mois** à compter de la date de notification des marchés.

Néanmoins, la CCI Réunion pourra demander la résiliation du marché :

- 2 mois avant la date anniversaire chaque année,
- En cas d'inexécution des conditions prévues.

La CCI Réunion pourra résilier par anticipation un marché subséquent de traiteur pour les motifs tenant à :

- Un fait imprévisible et extérieur aux parties (exemple : annulation de la manifestation).

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions sera comme suit :

- **Phase A** : 180 jours à compter de la date limite fixée lors de la réception des offres.
- **Phase B** : 60 jours.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

❖ Phase A : Présentation des candidatures

La CCI Réunion met à votre disposition les documents suivants :

- Le CCP et annexe paraphé
- Le BP renseigné et signé
- L'Acte d'engagement renseigné et signé
- Annexe conflit d'intérêt



3-6-Conditions d'obtention et dépôt des documents

Dépôt de candidature électronique directement à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

❖ Phase B : Les commandes selon propositions des candidats

A l'issue de la Phase A et durant la survenance du besoin, la CCI Réunion **indiquera** par mail aux candidats :

- Les besoins : la désignation de la manifestations et lieux
- Le nombre de personne attendu
- Les Formules et mets choisit avec un mix possible entre eux.

Dépôt des offres : Les candidats devront confirmer, par retour mail,

Le pouvoir adjudicateur fixera un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues. L'adresse et le mode de dépôt des offres seront alors indiqués aux candidats.

Article 4 - Présentation des propositions

4-1-Documents à produire

Les documents à produire sont ceux énoncés à l'article 3.5 et cité ci-après pour la phase A.

L'offre devra comporter les documents indiqués dans l'article 4.1 du R.C.

Le CCP paraphés et dûment visées

L'acte d'engagement complétés

Le bordereau de prix (BP)

- Toutes informations sur la capacité technique, humaine et financière du candidat à assurer la mission en présentant obligatoirement un mémoire technique.
Photos des tenues des agents
Références de prestations
Attestations d'assurances professionnelles,
Kbis
DC1
DC2
3666-sd (attestation fiscale) et URSSAF (attestation sociale)
ou DUME (facultatif)
Annexe conflit intérêt



a. Situation juridique:

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur ou fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

b. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

c. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des**



membres du groupement.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'absence de ces documents entrainera le classement de l'offre du candidat concerné « irrégulière ».

Le candidat attributaire fournira les pièces justificatives concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3- Unité monétaire utilisée

Euros (€).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres (Cf. article 3.6)

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Phase A- La phase de sélection des candidatures

Les soumissionnaires seront classés dans un premier temps en fonction des candidatures retenues et non retenues :

La CCI Réunion se réserve le droit de limiter au maximum à 3 le nombre des candidats **par lot**.

Critère d'analyse des candidatures

- **Conformité administrative** : (DC1, DC2, RC Attestation fiscale social etc...)
- Assurances RC
- Déclaration d'activité auprès de la DDPP



Les offres non conformes ne seront pas retenues.

L'analyse des offres se fera en fonction des critères suivants :

- VTO : 60 %
- Prix : 40 %

VTO (Nv) : (pondération de 60%) Note maximale 100 points

Conformité professionnelle : 40 Pts

- Les certifications en matière d'hygiène et sécurité transport et de conservation des aliments
- Expérience avérée dans les prestations de traiteur événementiel et références récentes pour des prestations similaires (événements institutionnels, cocktails, buffets, séminaires...).

Sanitaire

- Qualifications professionnelles (ex. CAP cuisine, BEP, BTS hôtellerie-restauration)
- Formation hygiène alimentaire d'au moins un membre du personnel
- Existence d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).

Conformité technique : Mémoire technique : 40 pts

- Présentation des moyens humains (cuisiniers, serveurs, équipe polyvalente).
- Moyens matériels : cuisine professionnelle, véhicules réfrigérés, matériel de service conforme (inox, etc.).
- Conformité des locaux aux normes d'hygiène (séparation zones propres/sales, ventilation, équipements). (Photos à l'appui)
- Traçabilité des produits : fiches techniques, allergènes, DLC
- Gestion des déchets, nettoyage, désinfection

Qualité de l'offre : Cf Bordereaux de prix à compléter : 20 Pts

Prix (Np) (pondération de 40%) Note maximale 100 points

- Tarif selon simulation du bordereau de prix (forfaitaire)

Note maximale X prix offre moins disante

Prix offre analysée

Echantillon : Il vous sera demandé la livraison d'un plateau témoin à faible coût et à titre gracieux, la date vous sera indiquée ultérieurement.

- 10 véganes
- 10 desserts sucrés
- 10 salés
- 10 autres



- **Echantillon vous sera demandé pendant la phase d'analyse des offres uniquement pour les formules 1 type buffet**

Méthodologie : (100 pts maximum)

Formule d'appréciation de la valeur technique et de la performance en matière d'insertion sociale et professionnelle : les éléments indiqués ci-dessus seront appréciés de façon suivante suivant :

- Très satisfaisant : note maximale
- Satisfaisant : (80% de la note maximale avec + 10% possible)
- Moyen : (50% de la note maximale avec + 10% possible)
- Très insuffisant ou non conforme : 0 point

6.2 Sélection des offres

Phase B – Les commandes

La CCI REUNION consultera par écrit (par tous moyens permettant de certifier l'envoi des demandes) les titulaires retenus de l'accord-cadre les trois premiers au classement.

Au moment de la survenance du besoin. La CCI Réunion choisira parmi les trois candidats retenus en phase A selon les critères suivants :

- **Qualité des propositions : 65 Pts**
 - Variété, qualité et saisonnalité des menus proposés.
 - Organisation du service : nombre de serveurs, tenue, mise en place, débarrassage.
 - Utilisation de produits locaux ou issus de circuits courts.
 - Gestion des surplus alimentaires (don, revalorisation).
- Les tarifs correspondants à la prestation : **35 pts**
 - Prix global forfaitaire par prestation.

Le candidat ayant obtenu le nombre de point le plus grand sur 100 pts sera retenu.

6.3 Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- Les candidats n'ayant pas dépassés **70/100 points** en phase A (candidature)



Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 du Code de la Commande Publique.

En cas d'égalité au final entre plusieurs candidatures ou offres, l'attributaire sera choisi parmi les opérateurs présentant la proposition financière la plus avantageuse.

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats classés parmi les quatre premiers.

Article 7 - Renseignements complémentaires

PHASE A

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)



7-5 Utilisation des données personnelles dans le cadre de la consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement aux fins de :

- Gérer la commande publique ;
- Préparer et lancer les procédures de marchés publics ;
- Recevoir et évaluer les candidatures et les offres ;
- Attribuer les marchés publics ;
- Exécuter et suivre les marchés publics.

Base légale : obligation légale (code de la commande publique).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Droits des personnes : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de traitement.

L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : par mail, dpo@reunion.cci.fr ou par voie postale à la CCI Réunion - DPO - 5B rue de Paris - CS 31023 - 97404 Saint-Denis.

Si les opérateurs estiment que leurs droits relatifs à leurs données personnelles ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), www.cnil.fr.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.

